

Émission Enquête Radio-Canada

Prise à l'Encolure et besoin de formation

Le présent Bulletin spécial fait suite à la diffusion hier soir de l'émission Enquête de Radio-Canada portant sur un événement survenu à Sept-Îles le 5 octobre 2015 lors duquel une personne en détresse psychologique est décédée.

Tout d'abord, il importe de mentionner que puisque la famille du défunt a intenté une poursuite civile de 3,4 millions à la suite de cette affaire, nous nous devons de limiter nos commentaires sur la trame factuelle de l'événement et sur les différentes opinions exprimées dans ce reportage afin de ne pas interférer au processus en cours.

Force est de constater que cette équipe de l'émission Enquête utilise une scénographie résolument favorable à la famille, en autres, par certaines omissions et en faisant état d'opinions divergentes, le tout en se basant, semble-t-il, sur des éléments de la poursuite civile entreprise.

Bien qu'à notre avis cette façon de faire, quoique déplorable, ne soit guère surprenante, elle nous ramène cependant à une triste réalité : **face à un appel pour une personne en détresse psychologique, les policières et policiers sur le terrain sont laissés seuls à eux-mêmes et n'ont la plupart du temps que peu de temps pour réagir.**

C'est la raison pour laquelle votre Association n'a de cesse depuis longtemps de faire des représentations auprès de la Sûreté et du ministère de la Sécurité publique (MSP) afin que ses membres se voient octroyer la formation dont ils ont

besoin pour intervenir. À cet égard, il semble bien que la formation titrée *Réponse à un état mental perturbé* (REMP), soit l'outil à privilégier pour les patrouilleurs.

À ce sujet, voir l'article intitulé : [Une nouvelle formation à la SQ pour agir auprès d'une personne en état de crise. de la revue CRDP.](#)

Cette formation mise en place en 2020 n'a malheureusement été donnée qu'à un nombre insuffisant de policiers. Le manque d'effectif à la Sûreté serait à l'origine d'un déploiement beaucoup moins rapide que nous l'aurions espéré.

D'ailleurs, les besoins criants en formation et en effectif à la Sûreté font partie des sujets déjà abordés dans le cadre de la ronde de négociation en cours avec le gouvernement.

Pour ceux et celles qui désirent en savoir davantage cette question, nous vous recommandons un article intéressant intitulé : [Devons-nous repenser la formation sur l'usage de la force au Québec?](#) Paru sous la plume de M. Jacques Painchaud, cet article expose un état de situation au Canada, au Québec et même aux États-Unis.

Nous désirons souligner que la Sûreté du Québec a publié un communiqué de presse ce matin à la suite de la diffusion de l'émission Enquête de Radio-Canada, lequel mentionne ce qui suit :

(...)

La Sûreté du Québec aimerait rappeler les faits suivants :

- Suite aux événements, une enquête indépendante a été confiée au Service de Police de la Ville de Québec par le ministère de la Sécurité publique afin d'éclaircir les circonstances entourant l'intervention policière. La conclusion du Directeur des poursuites criminelles et pénales démontre qu'aucune accusation n'a été déposée suite à cette enquête.

- Le Bureau du Coroner a ensuite produit un rapport entourant le décès de M. Collard. Celui-ci conclut qu'il s'agit d'une mort accidentelle et le coroner n'a émis aucune recommandation en lien avec cette affaire.

- Un examen externe a été fait à Montréal par le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML). Dans son rapport, le pathologiste LSJLM conclut que la cause du décès est l'intoxication à la cocaïne.

« Les conclusions du rapport d'enquête du Service de police de la ville de Québec et du rapport du Coroner ne remettent pas en cause l'intervention des patrouilleurs de la Sûreté. Je trouve important de le rappeler. », précise l'inspecteur-chef Patrice Cardinal, Directeur des communications et des relations internationales à la Sûreté du Québec.

(...)

Nous approuvons intégralement le contenu de ce communiqué et n'avons rien à y ajouter. Nous ne saurions trop insister à l'effet que ce type d'implication de la Sûreté devrait être plus fréquente.

En terminant, soyez informés que compte tenu du contexte, les membres concernés dans cet événement sont présentement accompagnés et supportés par votre Association.

Syndicalement vôtre,

Votre Association